

Délibération n°
2025.042

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 07



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
FINANCIERES**

**Demande de
subvention auprès du
Département**

Aménagement du Cœur
de Bourg / Tranche 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETARE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision n° 2021.006 en date du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du cœur de ville (PAB du Bourg) avec le groupement DEJANTE VRD & CONSTRUCTION, Mandataire et AJ INGENIERIE, cotraitant hydraulique ;
Considérant que le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune ;
Considérant que son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église protégée et une place arborée de grande qualité ;
Considérant que la présence de la rivière Vézère est également un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts routier et ferroviaire ;
Considérant que l'aménagement du cœur de bourg doit être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité ;
Considérant que l'étude lancée sur l'ensemble de la zone concernée a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement dont la 1ère tranche est le Secteur Centre Bourg ;
Considérant que le montant des travaux de la tranche 1 s'élève à 1 311 606 € HT ;
Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès du Département au titre du Contrat Territorial à hauteur 20 % du montant HT des travaux plafonnés à 903 000 € ;
Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **ABROGE ET REMPLACE** la délibération n° 2025.008 du 30 janvier 2025 par la présente.
- **DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant de la tranche 1 - Secteur Centre Bourg s'élève à 1 311 606 € HT.**

**Délibération n°
2025.042**

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 07

Suite n° 1

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2025 auprès du Département au titre du Contrat Territorial concernant le secteur Centre Bourg :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
1 311 606 €	Contrat territorial	-	-	180 600 €

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 30/06/2025